

Commission locale d'information et de suivi (CLIS) 2020

Environnement

SOMMAIRE

1/ REJETS ATMOSPHERIQUES (CANALISÉS ET DIFFUS) 2019

2/ SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

3/ GESTION DES DÉCHETS

4/ REJETS AQUEUX

5/ CONCLUSIONS



1/ REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Une forte réduction en 2019

1.1/ BILAN ÉMISSIONS CANALISÉES 2019

Installation à l'été 2018 de nouveaux systèmes de traitement des fumées

Ces systèmes à deux étages permettent de traiter les fumées issues des halls de graphitation.

Coût du projet : 4,5 M€



1.1/ BILAN ÉMISSIONS CANALISÉES 2019

Traitement des odeurs par filtre à charbon actif

→ Élimination des odeurs à 99,9%

Coût annuel prévu de
fonctionnement : 600 K€



1.1/ BILAN ÉMISSIONS CANALISÉES 2019

Des émissions bien en deçà des seuils réglementaires

Polluants	Emissions 2019 (kg)	Valeurs limites d'émission (kg)	%
Poussières	1 380	6 000	23%
HAP	19,6	33,5	58%
BaP	0,286	0,335	85%
SO2	9 483	27 850	34%
NOx	8 555	29 200	29%
COV	1 947	3 300	59%
HF	10	2 000	0,5%

1.1/ BILAN ÉMISSIONS CANALISÉES 2019

Une forte réduction globale des émissions sur la période 2017-2019

Polluants	Émissions 2017 (kg)	Émissions 2018 (kg)	Émissions 2019 (kg)	Réduction 2018-2019	Réduction 2005-2019
Poussières	6 904	4 573	1 380	- 70%	- 96,6%
HAP	27,6	27,0	19,6	- 28%	- 98,6%
BaP	0,200	0,253	0,286	+ 13%	- 99,2%
SO2	22 164	27 319	9 483	- 66%	- 80,6%
NOx	10 333	10 135	8 555	- 16%	- 54,4%
COV	331	2 713	1 947	- 28%	- 77,3%
HF	/	1 659	10	- 99%	-

➔ **Baisse de 80% sur les émissions de poussières sur 2017-2019**

1.1/ BILAN ÉMISSIONS CANALISÉES 2019

- Environ 15.000 tonnes de CO2 estimées émises en 2019
- Soit 5,7% des 260.000 tonnes de CO2 (en PRG) émis à l'échelle de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB)

PRG : facteur de conversion qui permet de comparer l'influence des GES
CO2 : 1
CH4 : 28
SF6 : 23 500

CO2 principalement issu de la combustion du gaz naturel utilisé pour nos fours de cuisson.

Le site de Chedde est le plus gros consommateur énergétique de Haute-Savoie.

Consommation énergétique 2019 :

- Electricité : 84 000 MWh
- Gaz naturel : 40 000 MWh

SOURCES D'ÉMISSION GES	Répartition CCPMB (%)
Résidentiel/tertiaire	44,2%
Transport routier	31,8 %
Industrie manufacturière	9,1%
(dont SGL Carbon)	(5,7%)
Agriculture/sylviculture	7,7%
Transformation énergie	7,2%

Source : chiffres ATMO 2017

1.2/ ÉMISSIONS DIFFUSES : DES RÉDUCTIONS DE 60 À 91%

CONTEXTE :

- Demande des Autorités de réaliser un état des lieux des émissions diffuses en 2017
- Problématique nouvelle (aucun autre site SGL n'est concerné par ce type de mesures)
- Pas de méthode normalisée pour ces mesures

MISE EN ŒUVRE :

- Identification des bâtiments susceptibles de générer des émissions diffuses
- Polluants considérés : poussières / HAP / BaP

Polluants	2017 (kg)
Poussières	6 047
HAP	7,7
BaP	0,4

Pour avoir la meilleure représentativité é possible, les mesures ont été réalisées sur plus de 60 heures

1.2/ ÉMISSIONS DIFFUSES

ACTIONS RÉALISÉES :

- Travaux et procédures de maintenance préventive
- Vérifications et remises en état de circuits d'aspiration
- Remplacements d'équipements en fin de vie

Coût du projet : 2 M€

Coût des campagnes de mesures : 200 K€



1.2/ ÉMISSIONS DIFFUSES

UNE TRÈS IMPORTANTE BAISSE

- Réalisation de mesures additionnelles en 2019 pour valider l'efficacité des actions engagées

Polluants	Emissions 2017 (en kg)	Emissions 2019 (en kg)	Variation 2017-2019 (%)
Poussières	6 047	2 425	- 60%
HAP	7,7	0,9	- 88%
BaP	0,4	0,04	- 91%

➔ **Amélioration significative des émissions diffuses sur la période 2017/2019 (-60% sur les émissions de poussières)**

1.3/ INCIDENTS 2019

DATE	LIEU	CIRCONSTANCES	EFFETS	MESURES PRISES
09/09	Imprégnation	Dysfonctionnement de la vanne de régulation de pression en entrée incinérateur. Nécessité d'arrêter l'incinérateur pour réaliser le remplacement de cette vanne.	Panache de fumées pendant une vingtaine de minutes.	Renforcement de la maintenance préventive.
09/09	Graphitisation	Lors d'une manipulation de grains au chargeur, l'opérateur a jeté le grain d'une hauteur trop importante.	Génération d'un panache de poussières non dangereuses pendant moins de cinq minutes.	Rappel des règles aux opérateurs.
13/09	CRU	Erreur humaine lors du nettoyage de la tour de granulation (nettoyage par soufflage au lieu d'un nettoyage par aspiration).	Génération d'un panache de poussières non dangereuses pendant quelques minutes.	Rappel des règles aux opérateurs. Sanction de l'opérateur concerné.
14/09	Four R	Panne du ventilateur d'air de combustion du RTO intervenu pendant le week-end. Les fumées ont été traitées par l'électrofiltre le temps de réparer l'équipement.	L'efficacité de traitement des fumées a été moindre pendant cette période de réparation. Estimation majorée des principaux polluants rejetés sur la période : <ul style="list-style-type: none">• Poussières : 11,9 kg• HAP : 1,6 kg	Création d'une astreinte environnementale.

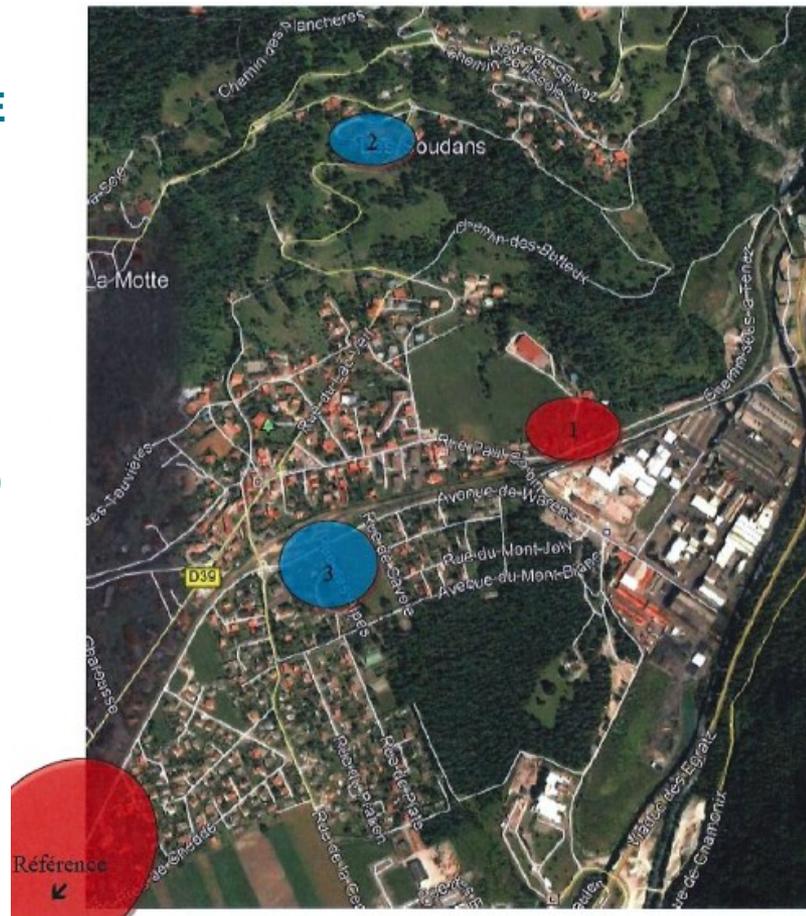
2/ SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

De premières indications positives

2/ SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE PRESCRIT DANS L'ARRETE DU 24 JUILLET 2019

- 4 matrices de surveillance :
 - Surveillance de l'air ambiant
 - ■ Surveillance des dépôts atmosphériques
 - ■ Surveillance sur plants de salades
 - Surveillance des lichens (7 points de mesure)
- **Polluants considérés**
 - Poussières PM10 et PM2,5
 - HAP dont BaP et BNT (2,1)
- **Emplacements des zones définis en fonction de l'Évaluation des risques sanitaires de 2018**



2.1/ SURVEILLANCE DE L'AIR AMBIANT

SURVEILLANCE DE L'AIR AMBIANT

2.2/ SURVEILLANCE DES RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES

SURVEILLANCE DES DEPOTS ATMOSPHERIQUES

Campagne d'hiver :

- Dépôts moyens de poussières inférieurs aux valeurs de référence suisse et allemande, peu différenciés entre la zone de fond et les points sous influence
- Dépôts atmosphériques de HAP comparables voire légèrement supérieures aux gammes de concentration constatées en milieu urbain à péri-urbain

Campagne de printemps :

- Dépôts moyens de poussières faibles, très inférieurs aux valeurs de référence et peu différenciés entre la zone de fond et les points sous influence.
- Dépôts atmosphériques de HAP inférieurs ou équivalents aux niveaux constatés en milieu urbain à péri-urbain
- Dépôts atmosphériques de HAP supérieurs entre le point de surveillance de proximité immédiate et la zone de fond
- Teneurs inférieures à la limite de détection pour le BNT(2,1)

Aucune valeur de référence nationale pour les poussières.

Aucune valeur de référence établie pour les HAP.

Valeurs de référence pour les poussières (en moyenne annuelle) :

ALL : 350 mg/m²/jour

SUI : 200 mg/m²/jour

3/ DÉCHETS

Une gestion optimisée

3/ DECHETS / SOUS-PRODUITS

DISTINCTION DECHETS ≠ SOUS-PRODUITS



DECHET : tout résidu d'un processus de production ou toute substance, matériau ou produit abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon (loi du 15 juillet 1975)

SOUS-PRODUIT : substance issue d'un processus de production susceptible d'être réutilisée sous réserve que (directive cadre déchet modifié de 2018) :

- La substance peut être utilisée directement (sans traitement)
- Son utilisation est légale (respect des prescriptions relatives au produit, à l'environnement et à la protection de la santé humaine)

	Déchets (en tonnes)	Sous-produits (en tonnes)
Quantités évacuées en 2019	2 457	11 700



Exemple de sous-produits : Coke gros grain (granulométrie 0 – 20 mm)

3/ DÉCHETS

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPAUX DÉCHETS GÉNÉRÉS SUR LE SITE :

Description	Type de déchets	Tonnages 2019	Origine des déchets	Filières d'élimination
Dechets Industriels Banals	DND	873	Coke non valorisable	technique
Sels calciques	DND	445	Traitement des fumées de la graphitation	Traitement en centre physico-chimique avant élimination
Métaux	DND	378	Usure des outils - Travaux de maintenance	Stockage hors site avant valorisation
Bois	DND	249	Palettes non réutilisables	Stockage hors site avant valorisation
Déchets liquides / suies	DD	114	Joint d'eau - Suies générées par la cuisson	Incinération

3/ DECHETS

- Durée de stockage < 3 mois
- Stockage en :
 - Vrac, bennes ou big-bags pour les DND
 - Big-bag étanches pour les DD non liquides
- Pour les déchets / sous-produits stockés en vrac, toutes les dispositions sont prises pour limiter les envols

➔ **Utilisation d'un produit pour créer une fine couche polymérique sur les produits pulvérulents**



4/ REJETS AQUEUX

Une amélioration significative
de la gestion des eaux

4.0/ BILAN ÉMISSIONS EAUX SUPERFICIELLES

Une forte réduction globale des émissions sur la période 2017-2019

Polluants	Émissions 2017 (kg)	Émissions 2018 (kg)	Émissions 2019 (kg)	Réduction 2017-2019
MES	179 593	33 294	902	- 99%
Fer	5 189	1 314	248	- 95%
Aluminium	5 237	5 104	174	- 97%
Fluorures	26 811	4 707	835	- 97%
HAP	18,5	9	8,2	- 56%
Arsenic	11,7	7,9	0	/

➔ *Baisse significative de la plupart des polluants sur 2017-2019*

➔ *Les efforts doivent être poursuivis sur les HAP*

4.1/ ÉTUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE GESTION DES EAUX

Etude technico-économique sur la gestion des eaux réalisée en 2019, portant sur :

- La réduction des consommations
- La séparation des réseaux de collecte
- Le confinement des eaux incendie
- La réduction des pollutions

Données clés :

- 2 sources d'approvisionnement (Arve et Joux)
- Consommation 2018 > 4 000 000 m³
- Réseau unitaire très ancien
- 3 points de rejets en 2018



4.1/ ETUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE GESTION DES EAUX

Principales actions identifiées

N°	Description	Réalisation
1.	<i>Réduction des consommations</i>	
1.1	Réduction purge sur les cyclones	✓
1.2	Augmentation temps de marche boucle de recirculation	✓
1.3	Limitation trop plein de la boucle de recirculation	✓
2.	<i>Séparation des réseaux</i>	
2.1	Réseau unitaire séparé en deux (assainissement/industriel)	✓
3.	<i>Confinement des eaux incendie</i>	
3.1	Suppression d'un point de rejet	✓
3.2	Dimensionnement de la capacité de stockage	✓
3.3	Réalisation du bassin de confinement des eaux incendie	Prévu pour 2021 / 2022
4.	<i>Réduction des rejets</i>	
4.1	Essais traitabilité	✓
4.2	Dimensionnement du bassin de décantation	✓
4.3	Remise en état du bassin de décantation	Prévu pour 2021/2022

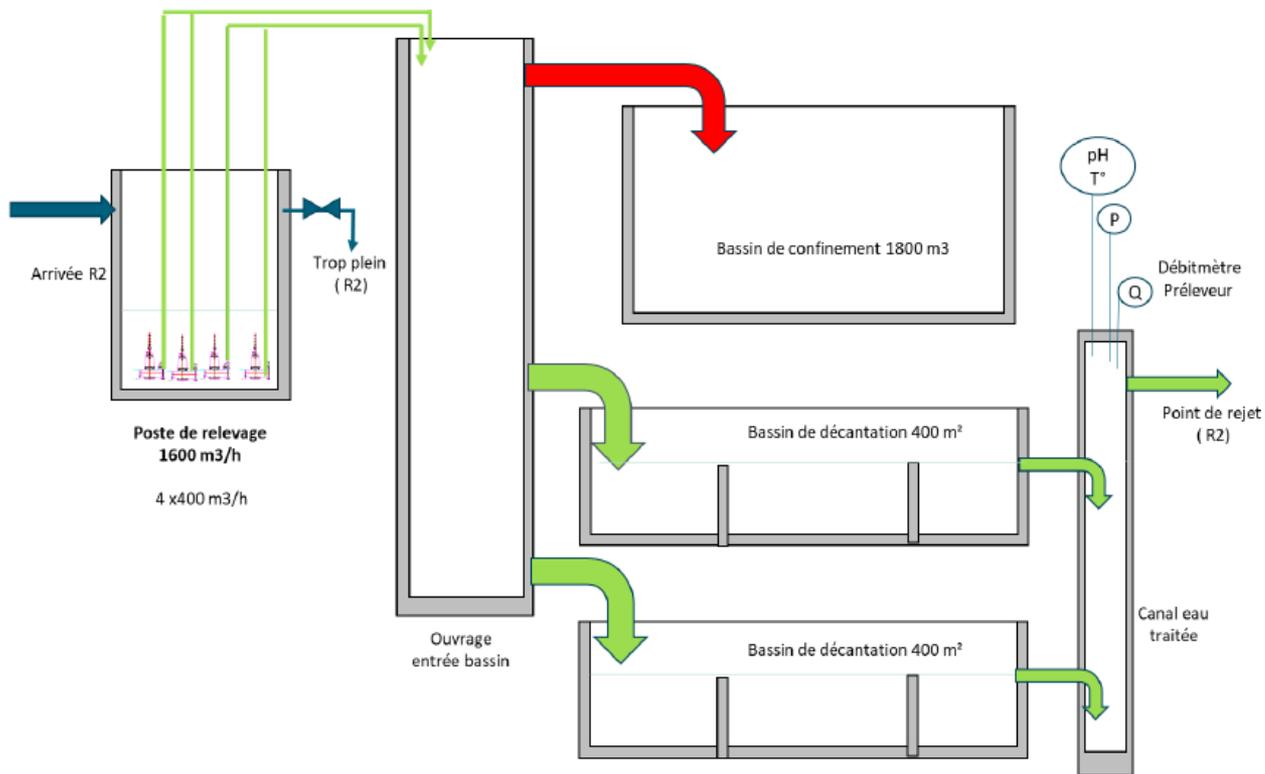
-30% de consommation d'eau entre 2018 et 2019

300 K€

1 M€

4.1/ ÉTUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE GESTION DES EAUX

Un dispositif pour répondre à l'ensemble des cas de figure possibles



5/ CONCLUSIONS

RSE: des engagements forts et tenus, des résultats remarquables

- Un engagement depuis de nombreuses années dans une démarche capitale de responsabilité pour la diminution de l'impact environnemental
- D'importants efforts financiers consacrés à la réduction des émissions polluantes
- Des émissions canalisées et diffuses qui ont fortement diminué ces dernières années
- Une meilleure connaissance de l'impact réel de la société sur la qualité de l'air de la vallée
- Une gestion des déchets/sous-produits optimisée avec un taux de recyclage/réutilisation maximum
- Des améliorations significatives réalisées ou en cours pour la gestion des eaux du site



Les efforts pour diminuer l'impact environnemental sur la vallée seront poursuivis, malgré une situation économique difficile (concurrence mondiale)

Merci de votre attention